



Communiqué

Lyon le 30 mai 2024

1

## APPROBATION PAR L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DE SEB S.A. DU 23 MAI 2024 DE LA POLITIQUE DE REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

En application de l'article R. 22-10-14 IV du Code de commerce, l'Assemblée générale mixte du 23 mai 2024, réunie au Palais Brongniart- 75002 PARIS, a approuvé, sans modification, la politique de rémunération des mandataires sociaux telle que présentée dans le Document d'Enregistrement Universel 2023 (Chapitre 2.5, pages 107 et suivantes) comme suit :

Résolutions	Résultats des votes
Résolution n°11 : Approbation de la politique de rémunération du Président du Conseil d'administration pour 2024	Approuvée à 87,41%
Résolution n°12 : Approbation de la politique de rémunération du Directeur Général pour 2024	Approuvée à 79,73%
Résolution n°13 : Approbation de la politique de rémunération des administrateurs pour 2024	Approuvée à 98,96%

**Prochains événements - 2024**

---

**24 juillet** | après bourse      Ventes et Résultats 1<sup>er</sup> semestre 2024

---

**24 octobre** | après bourse      Ventes et informations financières 9 mois 2024